

FICHE VALIDÉE
PAR LA DREAL
LE 31/07/2026

AMENAGEMENT DE CHAUTAGNE

BUSES DU RHEMOZ

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	5
1-3 - Données techniques sur les travaux	5
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives.....	6
2 - Caractérisation physico-chimique.....	8
2-1 - Eau	8
3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments	9
3-1 - Exposé détaillé des enjeux	10
3-1-1 - Enjeux environnementaux	10
3-1-1-1 Description du site.....	10
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	14
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	18
3-1-1-4 Espèces protégées	20
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	22
3-1-2 - Enjeux économiques	27
3-1-3 - Enjeux sociaux	28
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques.....	28
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	29
4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .	29
5 - Surveillance du dragage	30

Fiche d'incidence valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée



Opération d'urgence (art 3.1)



Opération non programmée

(demande exceptionnelle – art 3.1)



N° d'opération : PHR26-0087

Unité émettrice : DIMP MGC Haut-Rhône

Chute : Chautagne

Département : AIN (01)

Commune : Seyssel (01) et Anglefort

Localisation (PK) : PK 146.825 en rive droite du Haut-Rhône

Situation : Confluence du Rhémoz et du contre-canal rive droite de la retenue de Chautagne

Motif du dragage :

* Entretien chenal de navigation



* Non-aggravation des crues



* Entretien des ouvrages et zones de servitudes



Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux :
A compter de la date de validation en 2026

Date prévisionnelle de fin de travaux :
Cinq années après la date d'autorisation

Durée prévisionnelle des travaux : 1 à 2 jours

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

Nature des sédiments : Gravier / sables et limons

Volume : 150 m³

Epaisseur maximum de sédiments curés : 0,5 à 1 m

Matériel/technique employé(s) :

Lance haute pression, pelle mécanique et camion pour une restitution en berge en rive droite de la retenue entre les PK 146.800 et 147.000.

Dernier dragage du site :

Volume : 5 m³

Date : 2024

Entreprise : Fontaine TP

Critère d'urgence (à justifier) :

oui



non



Demande d'avis à batellerie :

oui



non



Gestion des sédiments :

Restitution



Dépôt à terre

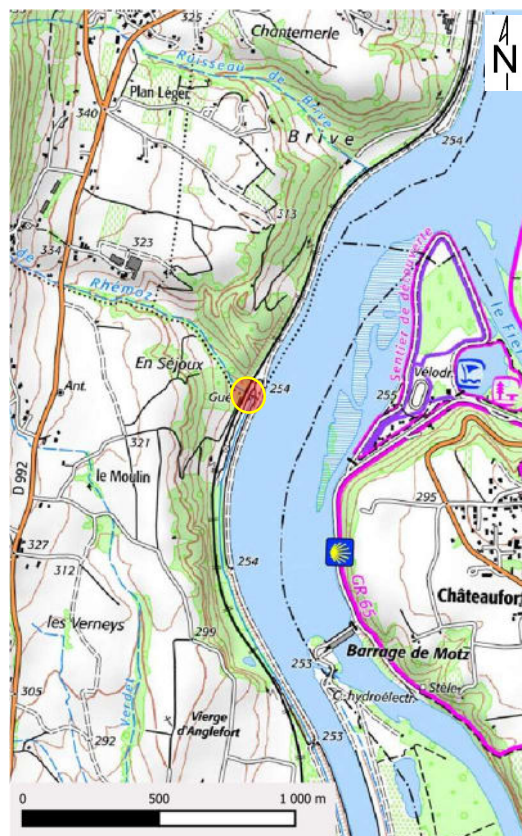


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Ce chantier concerne un tout petit affluent du Rhône qui conflue avec le contre-canal de la rive droite de la retenue de Chautagne, au niveau du PK 146.825.

Le projet de dragage consiste à effectuer le curage de deux buses béton de 50 cm de diamètre permettant au ruisseau du Rhémoz de passer sous une piste CNR. L'entretien comprend le nettoyage des buses ainsi que de l'amont direct et environ 50 m en aval en fonction des atterrissements.



L'entretien est réalisé avec un camion hydrocureur ou avec une lance à eau pour dégager les buses et du matériel terrestre (pelle mécanique et camion). La restitution au fleuve en berge est réalisée à l'aide d'un camion avec benne basculante depuis la berge avec une reprise à la pelle mécanique si nécessaire pour répartir les matériaux dans le fleuve.

Pour cette opération, qui ne durera qu'une à deux journées, aucune installation de chantier ne sera nécessaire. L'accès au site se fera par les pistes d'exploitation en rive droite de l'aménagement de Chautagne. L'intervention ne nécessite pas d'intervention de matériel dans le contre-canal. Toutes les opérations seront réalisées depuis les pistes existantes.

L'accès au site se fait par le sud en suivant, depuis la RD 992, la piste d'exploitation CNR en rive droite du canal de dérivation de l'usine hydroélectrique de Chautagne depuis le pont de franchissement de la voie ferrée.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021 et n°26-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage consiste à effectuer le curage de deux buses béton de 50 cm de diamètre permettant au ruisseau du Rhémoz de passer sous une piste CNR. Ce site est particulier car il s'agit d'un petit affluent, à débit très variable, se jetant dans un contre-canal, se jetant lui-même dans le canal de fuite de Chautagne à plus de 6 km en aval. L'intervention se déroule sur une portion très restreinte du Rhémoz.

L'entretien comprend le nettoyage des buses ainsi que de l'amont direct et environ 50 m en aval en fonction des atterrissements.

Cet entretien est nécessaire pour conserver le bon écoulement des eaux lors d'événements météorologiques pendant lesquels les précipitations peuvent considérablement augmenter le débit du ruisseau et charrier une quantité très importante de matériaux graveleux et sableux.

L'entretien est réalisé avec des moyens terrestres et du petit matériel transportable (lance à eau, pelle à main) pour enlever le matériel au niveau des buses, et plus important (pelle mécanique) pour enlever les matériaux accumulés de part et d'autre des buses. La restitution au fleuve en berge est réalisée à l'aide d'un camion avec benne basculante qui permet de déverser les matériaux dans le fleuve.

Dans un premier temps, les matériaux accumulés en amont et en aval immédiat des buses sont enlevés avec la pelle mécanique et chargés dans le camion.

Après dégagement des extrémités, les matériaux compris dans les buses sont chassés à l'aide du camion hydrocureur ou à l'aide d'une lance à eau pour être repris à l'aval avec la pelle et chargés dans le camion.

L'ensemble des matériaux est restitué au fleuve au niveau des berges en enrochements dépourvues de végétation arbustive ou arborée par déversement direct depuis la berge avec le camion entre les PK 146.800 et 147.000. Si nécessaire, les matériaux pourront être repris en surface à l'aide de la pelle mécanique pour les étaler sur les fonds du fleuve.

Les matériaux grossiers (graviers, cailloux et sables) représentent des volumes limités pour chaque intervention. Ces matériaux grossiers déposés en berge n'entraîneront pas d'importantes remises en suspension et la perturbation sur la transparence de l'eau sera limitée à quelques dizaines de mètres vers l'aval.

Compte tenu de la brièveté de l'intervention (1 à 2 jours), il n'est pas prévu d'autres installations de chantier.

a - Suivi des travaux

Dans cette situation, avec les volumes mis en jeu et la nature des matériaux, et l'absence d'enjeu particulier dans le secteur, il n'est pas envisagé de réaliser un suivi de la turbidité. Cependant, un suivi visuel du panache devra être effectué par les intervenants sur le chantier de manière à confirmer que les hypothèses de remise en suspension et de sédimentation sont conformes aux attentes.

En revanche, comme toute intervention sur le fleuve et de ses annexes dans la zone concédée, un suivi oxygène dissous et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail.

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2026, les travaux les plus proches se situent :

- A plus de 1,6 km en amont, avec l'entretien des ruisseaux de Seyssel en rive gauche du Rhône entre les PK 148.440 et 149.450. Ce chantier d'entretien d'ouvrages en béton et de rus anthropisés est réalisé avec des moyens terrestres (pelle mécanique et moyens manuels) avec une restitution en berge, par camion, au niveau du PK 149.500. Les matériaux enlevés sont grossiers depuis le sable jusqu'aux blocs avec un volume total d'environ 150 m³.
- A 1 km en aval, avec les travaux d'entretien du PR1 de l'aménagement de Chautagne. Ce chantier est réalisé avec une grue équipée d'une benne preneuse depuis la berge en rive droite. Les matériaux concernés sont plutôt fins (limons et sables) avec un volume total estimé de l'ordre de 500 m³. La restitution des matériaux est réalisée dans le Rhône au droit du site.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien des buses du Rhémoz.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts

disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site de dragage des buses du Rhémoz et de leurs abords, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage des buses du Rhémoz, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Culoz, située à environ 10 km en aval du secteur.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2022
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0,06
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	< 0,5
Conductivité (µS/cm)	334
MES ¹ (mg/L)	6,9
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	3,7
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0,04
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	10,4
Oxygène dissous (saturation) (%)	101,8
pH (unité pH)	8,2
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0,07
Phosphore total (mg(P)/L)	0,03
Température (°C)	-

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
Très bonne qualité	Bonne qualité
Qualité moyenne	Qualité médiocre
Qualité mauvaise	

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Culoz.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées en octobre 2025)

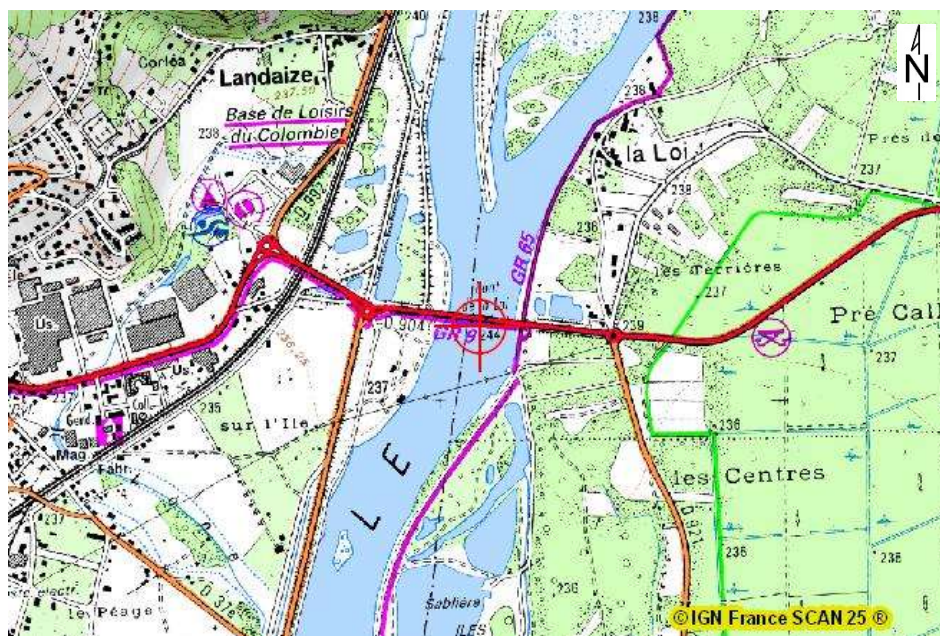


Figure 3. Localisation de la station RCS de Culoz (n°06072300) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Culoz (située à environ 10 km en aval de la première zone de travaux), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour l'ensemble des paramètres.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments



Figure 4. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP² du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone d'entretien se situe à la confluence du ruisseau du Rhémoz et du contre-canal en rive droite de la retenue de Chautagne. Entre le mois de avril et septembre 2025, le site a fait l'objet d'inventaires naturalistes (flore aquatique, reptiles, amphibiens et odonates) par un bureau d'étude (SAGE Environnement). Une analyse ADNe, en mai 2025, en aval du site a permis d'acquérir des données sur les mammifères, les mollusques bivalves et les poissons. Ces données ont été complétées, en juillet 2025, par un état des lieux par les environnementalistes de CNR et ACM-Environnement. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site présentait peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière visite en 2020.

Le ruisseau du Rhémoz est un cours d'eau qui draine les coteaux escarpés du massif du grand Colombier. Ce ruisseau, avec des basses eaux marquées en période estivale, charrie de nombreuses particules grossières lors des épisodes pluvieux. Avant d'arriver dans le domaine concédé, le ruisseau franchit la ligne SNCF au travers d'un aqueduc maçonné.

L'intervention, qui se situe à l'aval immédiat de la ligne SNCF, concerne l'entretien de deux buses bétons d'un diamètre de 50 cm qui permettent au ruisseau de Rhémoz de traverser une piste d'exploitation et de confluer avec le contre-canal en rive droite de la retenue de Chautagne. L'entretien concerne aussi l'amont (entre la voie SNCF et la piste d'exploitation) et le cône de déjection aval de ces deux buses béton au niveau du contre-canal. Dans ce secteur, les matériaux charriés par le Rhémoz ont créé des atterrissements. Suivant les débits du cours d'eau, le milieu aquatique est plus ou moins représenté sur le site, avec un écoulement très limité (quelques cm de profondeur) en période d'étiage à la pleine eau en période de forts débits. Les berges sont en enrochement libres. D'un point de vue biotique, ce secteur ne présente pas de potentialité importante.



Figure 5. Vue générale des buses du Rhémoz et des pistes d'exploitation (ACME, 2025)

Plus à l'aval, le contre-canal présente des berges naturelles avec une végétation herbacée entretenue en rive gauche (coté retenue du Rhône) et une végétation arbustive en rive droite (coté terre) avec une moindre pression d'entretien. Ce cordon arbustif présente des espèces telles que divers saules arbustifs (saule cendré et saule pourpre). La végétation de bords des eaux est diversifiée avec des joncs, des typhas, des carex, phragmites, baldingères, iris faux-acores, salicaire, lysimaque, eupatoire chanvrine... La végétation aquatique est limitée à de l'élodée de Nutall et une couverture plus ou moins importante de véronique mouron d'eau.

D'un point de vue des milieux aquatiques, le contre-canal de la rive droite de la retenue de Chautagne, que rejoint le Rhémoz, présente une connexion hydraulique partielle avec le fleuve. En effet, la restitution au canal de fuite de

Chautagne, en aval de l'usine hydroélectrique d'Anglefort, s'observe au niveau d'un seuil empierré de plusieurs mètres de dénivelé sur lequel les eaux de surfaces ne sont présentes qu'en période de hautes eaux. En dehors de ces périodes, le milieu aquatique de ce contre-canal en rive droite est isolé du réseau hydrographique superficiel du Rhône.

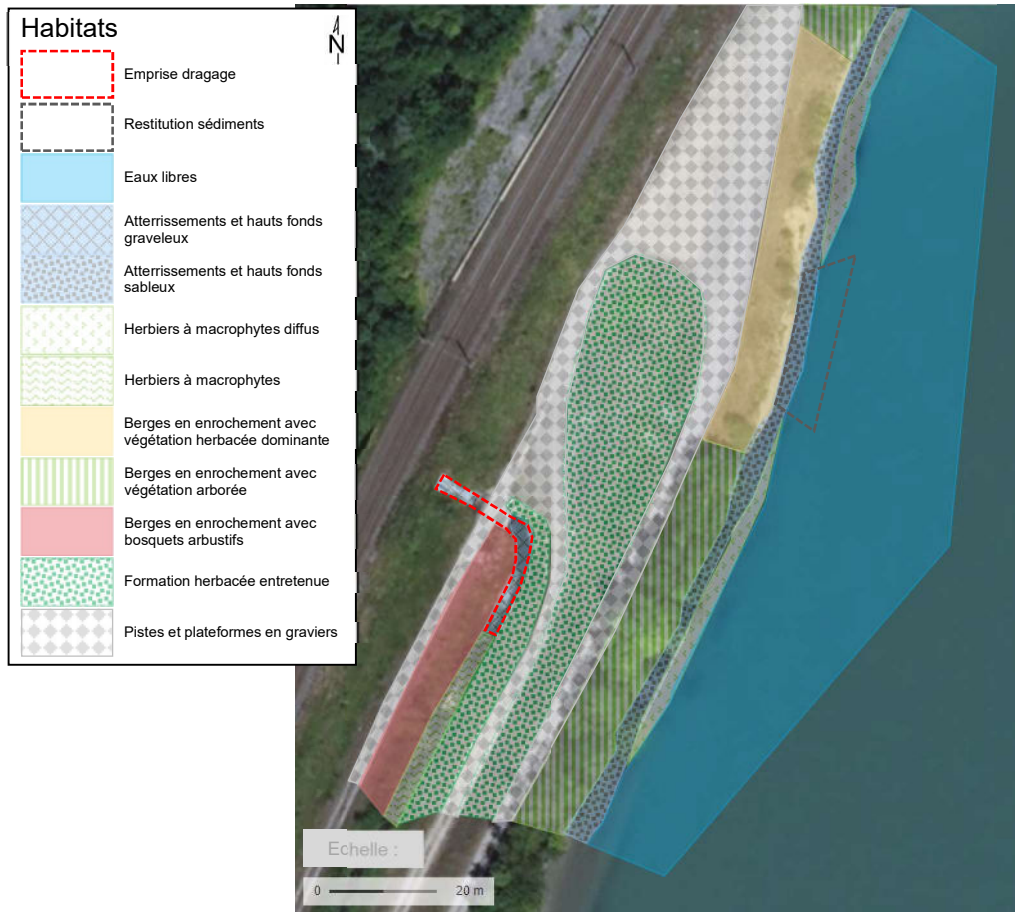


Figure 6. Localisation des habitats dans l'emprise de dragage et au site de restitution pour les buses du Rhémoz (© Géoportail 2021)

Les prospections naturalistes ont permis de mettre en évidence la présence des espèces suivantes sur le site d'étude :

- Un martin pêcheur d'Europe a été observé au sein de la zone d'étude. Les berges du contre-canal avec des pentes douces, voire en enrochements dans l'emprise de la zone de travaux, ne permettent pas l'installation de gîtes pour l'espèce. Sur ce site, cet individu est en chasse ou en transit.
- Des odonates avec 8 espèces identifiées : agrion élégant, agrion jouvencelle, agrion porte-coupe, anax empereur, calopteryx vierge, nymphe au corps de feu, orthetrum bleuissant, orthetrum brun. Aucune de ces espèces ne présente un enjeu de conservation.
- Des amphibiens avec dans le contre-canal la présence de la grenouille verte. Régulièrement, des larves de salamandre tachetée sont observées dans le contre-canal bien que le site ne soit pas favorable à la reproduction de l'espèce. En effet, les sites favorables à la reproduction de l'espèce sont localisés sur le cours amont du Rhémoz. Les spécimens observés se retrouvent au niveau du contre-canal après dévalaison lors des épisodes de hautes eaux du Rhémoz. En aval de la zone d'intervention, en rive droite du contre-canal, une petite mare permet d'observer un peuplement plus diversifié avec, en plus de la grenouille verte, la grenouille rousse, le triton alpestre, le triton palmé et la salamandre tachetée.
- Concernant les reptiles, les observations mentionnent essentiellement des lézards des murailles. La petite mare présentée pour les amphibiens a permis d'observer aussi la couleuvre vipérine.
- Le long de ce contre-canal, à proximité de la zone d'intervention, les traces d'alimentation du castor sont nombreuses. Aucune trace de gîte n'a été notée dans ce secteur. L'espèce, régulièrement contactée au niveau de l'aménagement de Chautagne, utilise les nombreuses ressources alimentaires qui se trouvent de part et d'autre de la retenue et du Rhône. Au niveau des berges de la retenue, l'espèce n'est pas répertoriée mais peut utiliser les berges de la retenue pour ses déplacements, mais aussi son alimentation, quand la végétation est appropriée. A proximité du site, un terrier est localisé sur le contre-canal de la rive droite à plus de 400 m en aval.



Figure 7. Vue des berges du Rhône au site de restitution (ACME, 2025)

Les données ADNe sur le contre-canal permettent de confirmer la présence du castor dans le secteur mais surtout du ragondin. Les autres mammifères identifiés sont : le campagnol terrestre, le mulot sylvestre, le mulot à collier, le surmulot et quelques traces des espèces suivantes (musaraigne de Miller, campagnol des champs, loir gris). Seule la musaraigne de Miller, appelée aussi crossope de Miller, présente un enjeu naturaliste avec une protection nationale. Cette espèce, cousine de la crossope aquatique, bien que liée aux cours d'eau recherche aussi les marais, les près humides voire les bois humides. Dans la zone d'étude, l'espèce peut trouver des sites favorables dans les quelques milieux humides annexes au contre-canal ou dans les boisements humides sur le versant de la rive droite et le cours amont du Rhémoz.

Concernant les mollusques, les données d'ADNe permettent d'identifier 7 espèces de bivalves avec cinq espèces de pisidie (pisidie des rives, pisidie des sources, pisidie ubiquie, pisidie chientend ou jolie et pisidie robuste) qui permettent de caractériser la présence de plusieurs milieux aquatiques le long du contre-canal avec des milieux d'eaux courantes bien oxygénées à substrat graveleux ou sableux mais aussi des milieux plus lenticulaires avec des eaux plus calmes avec des substrats sableux voire limoneux. A côté de ces espèces, il est observé une forte présence d'espèces exotiques invasives avec la moule quagga et dans une moindre mesure des espèces du genre corbicula (non différenciable avec les test ADNe).

Comme pour les taxons précédents, le peuplement piscicole du contre-canal a été approché à l'aide d'un test ADNe. Les résultats permettent de préciser que le peuplement est peu diversifié avec seulement 4 espèces. Ce peuplement est dominé par le chevaine et la brème commune accompagnés par le barbeau fluviatile et en dernier avec la truite fario. Cette dernière peut trouver, localement, des sites favorables au frai avec des eaux courantes avec des fonds graveleux.

Au site de restitution, sur la retenue de Chautagne, le Rhône en retenue présente un plan d'eau développé avec une largeur de plus de 250 m. Sur une longueur d'environ 70 m, les berges du fleuve, en rive droite de la retenue, sont très minérales avec des enrochements recouverts d'une couche de matériaux sablo-graveleux sur laquelle se développe une végétation herbacée rudérale régulièrement entretenue. En amont et en aval du site de restitution, les berges présentent une végétation terrestre bien développée avec une lisière arbustive à arborée présentant des espèces telles que aulne, peupliers noirs, robinier, saules, chêne et tilleul...

Dans ce secteur de restitution, le milieu aquatique présente des milieux d'eau libre avec des hauts fonds sablo-graveleux colmatés sans végétation aquatique et quelques herbiers à macrophytes, épars et discontinus, le long de cette banquette.

Au niveau du peuplement piscicole, sur la retenue de Chautagne, les données exploitées sont :

- Le Schéma de Vocation Piscicole du Rhône (1991) ;
- Des données de pêche aux engins entre 1988 et 2008 ;
- Des données d'une pêche d'inventaire réalisée, en octobre 2020, sur l'aménagement de Chautagne, avec des points de pêche électrique, des filets maillants, des verveux et des nasses.

L'ensemble de ces données permet de présenter le tableau 2.

Au total 32 espèces sont mentionnées sur la retenue de Chautagne. Les poissons présents dans la retenue sont majoritairement des poissons d'eaux calmes. Les secteurs à forte végétation aquatique constituent des zones préférentielles de reproduction des espèces d'eaux calmes, c'est-à-dire le brochet, le gardon, l'ablette, la tanche, la

brème, la perche... Les poissons d'eaux vives sont localisés davantage en tête de retenue c'est-à-dire entre l'usine hydro-électrique de Seyssel et le nouveau pont de Seyssel.

Parmi les espèces d'intérêt patrimoniales retenues pour l'analyse des enjeux piscicoles :

- Le brochet et la vandoise ont été contactés dans la plupart des inventaires ;
- Le chabot, la blennie fluviatile, et la lamproie de Planer ne sont pas mentionnées ;
- Le toxostome n'est plus mentionné depuis le schéma de vocation piscicole de 1991 ;
- La bouvière, le blageon et l'ombre commun ne sont pas toujours mentionnés.

Lors de la pêche réalisée en 2020, le peuplement piscicole est largement dominé par le chevine. Les autres espèces principales sont : la tanche, le barbeau, la perche et le gardon. Les espèces d'accompagnement sont représentées par le brochet, l'ablette, le goujon et le silure. Les espèces les moins présentes sont la grémille, l'épinoche, le sandre et le spirilin.

La population de brochet est bien établie avec cependant des réussites de reproduction variables selon les années. Ces variations peuvent être dues notamment aux conditions hydrologiques très variables, au cours du printemps, d'une année à l'autre. Des sites favorables au frai du brochet sont envisagés au niveau des herbiers présents en bordure de la vasière et sur les divers hauts fonds au niveau de la base de loisirs de Seyssel et en rive gauche au niveau de la roselière de Motz ou en amont de la confluence du Fier. Leur fonctionnalité n'est cependant pas toujours assurée sur l'ensemble de la surface en raison des fluctuations de niveau qui peuvent induire une mise hors d'eau des zones les moins profondes.

Quatre espèces exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique, ont été identifiées en 2020 : la perche soleil, le pseudorasbora, l'écrevisse du Pacifique et l'écrevisse américaine.

Espèce	Nom Scientifique	Code	SVP RHONE 1991	PECHE ENGINS 1988-2008	CHAUTAGNE 2020
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL	X	X	X
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG	X	X	
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	BAF	X	X	X
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	BOU	X		
Brème bordelière	<i>Blicca bjorkna</i>	BRB	X		
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	BRE		X	X
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	BLN	X		
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO	X	X	X
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO	X	X	
Carrasin	<i>Carassius sp</i>	CAX		X	
Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i>	CHE	X	X	X
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	EPI	X		X
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR	X	X	X
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	GOU	X		X
Grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>	GRE	X	X	X
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT	X	X	
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF	X		X
Lote de rivière	<i>Lota lota</i>	LOT	X	X	
Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	OBR	X	X	
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	PER	X	X	X
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES	X		X
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH	X	X	
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR			X
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT	X	X	X
Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	SAN		X	X
Silure Glane	<i>Silurus glanis</i>	SIL			X
Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI	X		X
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN	X	X	X
Truites sp.			X	X	
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	TOX	X		
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI	X		X
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VAN	X		X
Nombre d'espèces contactées			27	19	20

Tableau 2. Liste des espèces piscicoles sur la retenue de Chautagne

Les autres données bibliographiques sur les milieux naturels mettent en évidence que les milieux naturels d'intérêt se localisent en dehors de la zone d'incidence potentielle des dragages. Il s'agit principalement du Vieux-Rhône, en aval du barrage de Motz.

Dans ces secteurs, il est possible de retrouver la plupart des milieux liés à la dynamique fluviale avec sa forêt alluviale, les milieux aquatiques courants ainsi que les milieux aquatiques plus ou moins connectés au réseau hydrographie (lônes et mares). Dans ce contexte, la faune et la flore présentent une diversité en rapport avec cette mosaïque de milieux.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité des zones d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 4 mais aussi dans les descriptions des inventaires faunistiques et floristiques localisés sur ou à proximité des sites.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km ☐ à proximité ☐ dedans ☒

Ce vaste site (2 736 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, lônes, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Une vingtaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en lien avec le Lac du Bourget et les plans d'eau périphériques.

Par ailleurs, le site est également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Hivernage.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	Hivernage.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Hivernage.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ^(*)	A022	Reproduction.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Résidente.
Héron crabier (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Hivernage.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Hivernage.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ^(*)	A034	Hivernage.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Reproduction. Hivernage.
Tadornes de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Reproduction. Hivernage.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Reproduction. Hivernage.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Reproduction. Hivernage.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ^(*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	A062	Hivernage.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Hivernage.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Hivernage.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Reproduction. Hivernage.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ^(*)	A081	Hivernage.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ^(*)	A094	Résidente.
Râle aquatique (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Reproduction. Hivernage.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Reproduction. Hivernage.
Poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Reproduction. Hivernage.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Reproduction. Hivernage.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ^(*)	A131	Résidente.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ^(*)	A132	Hivernage.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Hivernage.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Hivernage.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Reproduction. Hivernage.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Hivernage.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Hivernage.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Hivernage.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ^(*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Hivernage.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Résidente.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ^(*)	A236	Résidente.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ^(*)	A246	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A480	Etape migratoire.
Goéland leucophaée (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Hivernage.
Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A773	Résidente.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été (<i>Spatula querquedula</i>)	A856	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A857	Hivernage.
Chevalier combattant (<i>Calidris pugnax</i>) ^(*)	A861	Hivernage.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ^(*)	A868	Résidente.
Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>)	A889	Hivernage.
Sterne caspienne (<i>Hydroprogne caspia</i>) ^(*)	A894	Etape migratoire.

Tableau 3. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8212004)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien des buses de Rhémoz. Ces travaux sont localisés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation.

Dans le cas présent, les travaux réalisés dans les ouvrages et la restitution des sédiments au Rhône ne présentant pas de milieux d'intérêts pour l'avifaune.

De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement et de la restitution des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des ouvrages. Ces secteurs peuvent avoir un rôle dans l'alimentation de l'avifaune piscivore. Durant la phase de travaux, les oiseaux piscivores disposent de nombreux sites à proximité pour assurer leur alimentation. La phase des travaux a une incidence négligeable sur les oiseaux qui fréquentent le site pour leur alimentation.

Les travaux qui sont limités dans le temps (1 à 2 jours) et dans l'espace, les caractéristiques de la berge à proximité des zones de travaux, et la très faible influence des travaux à l'aval permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération d'entretien des buses du Rhémoz, sur la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km ☐ à proximité ☐ dedans ☒

Ce vaste site (2 741 ha) reconnu d'intérêt communautaire comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, îlons, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Dans le contexte communautaire, le site présente une responsabilité particulière dans la sauvegarde de certains peuplements et habitats d'espèces, soit parce que ces habitats trouvent ici une expression optimale, soit parce qu'ils constituent une priorité en termes de rareté. Citons ici :

- des espèces telles que le sonneur à ventre jaune, la lamproie de Planer...
- des formations végétales telles que les forêts alluviales, les cladaies, les formations pionnières sur tourbe, les saulaies riveraines, les herbiers et roselières aquatiques.

Ce site, également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), est un lieu de reproduction et d'hivernage pour de très nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	Ø
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Ø
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240	Ø
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	Ø
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	Ø
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	Ø
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430	Ø
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*	7210*	Ø*
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*	Ø*

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » (FR8201771). (*) En gras les habitats prioritaires

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Invertébrés		
Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)	1042	Ø
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044	Ø
Télégone (<i>Phengaris teleius</i>)	1059	Ø
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	Ø
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	Ø
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088	Ø
Amphibiens et reptiles		
Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193	Ø
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220	Ø
Mammifères		
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308	Ø
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337	Passage sur les berges. Pas de terrier hutte.
Lynx boréal (<i>Lynx lynx</i>)	1361	Ø
Poissons		
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096	En transit Pas d'habitats favorables
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163	
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339	
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147	
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150	

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site
« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8201771)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien des buses de Rhémoz. Ces travaux sont localisés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation.

Dans la zone d'intervention, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur ou à proximité immédiate des travaux. Les surfaces concernées sont des ouvrages bétons souterrains et des dépôts de matériaux grossiers sur de faibles surfaces.

De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement et de la restitution des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des ouvrages.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de l'île de Seyssel en rive droite, entre la confluence du Fier et la roselière de Motz en rive gauche, sur les contre-canaux de part et d'autre de la retenue ou plus à l'aval sur le Vieux-Rhône. Dans les zones d'intervention, les milieux (berges, piste et rampe à bateau) ne présentent pas de gîtes. A proximité du site, un terrier est localisé sur le contre-canal de la rive droite à plus de 400 m en aval. Dans les zones d'intervention, les milieux ne sont pas favorables à l'installation de gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. La réalisation des travaux en journée et la durée de l'opération (1 à 2 jours) permettent de considérer que les travaux auront n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation)

Pour les poissons, l'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable (cf. § 3-1-1-3 – Enjeux piscicoles).

L'absence de milieux d'intérêt communautaire sur la zone d'intervention permet de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence sur les habitats descriptifs du site Natura 2000. La faible surface des travaux d'entretien, la courte durée (1 à 2 jours) et la faible ampleur des travaux ainsi que la non-dégradation d'habitats d'intérêt communautaire, excluent tout risque de dommage sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération d'entretien des buses du Rhémoz, sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201771) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3-b), il est noté la présence, dans la région, de plusieurs chantiers pouvant être réalisés simultanément de l'opération de dragage pour l'entretien des buses du Rhémoz. Il s'agit, à l'amont, de l'entretien des ruisseaux de Seyssel (à environ 1,6 km en rive gauche du Rhône). En aval, il s'agit de l'entretien du PR1 de l'aménagement de Chautagne (à environ 1 km en rive gauche du canal de dérivation).

Les dragages d'entretien des ouvrages à la confluence de ruisseaux et fossés entre les PK 148.440 et PK 149.450, réalisés avec du matériel terrestre avec une restitution en berge rive gauche au PK 149.500 pour des volumes compris entre 70 et 100 m³, n'engendrent que peu de remises en suspension en berge et n'auront pas d'incidence au-delà de quelques dizaines de mètres. Ces travaux n'ont pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la buse du Rhémoz situés 1,6 km en aval.

Les travaux d'entretien des buses du Rhémoz concernent environ 150 m³ de matériaux grossiers déposés en berge de retenue en rive droite. Les incidences de ces travaux sur la qualité des eaux seront limitées à un panache de MES de quelques dizaines de mètres de longueur. Ces travaux n'ont pas d'incidence avec tous les travaux d'entretien du PR1 de l'aménagement de Chautagne situés à environ 1 km à l'aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.

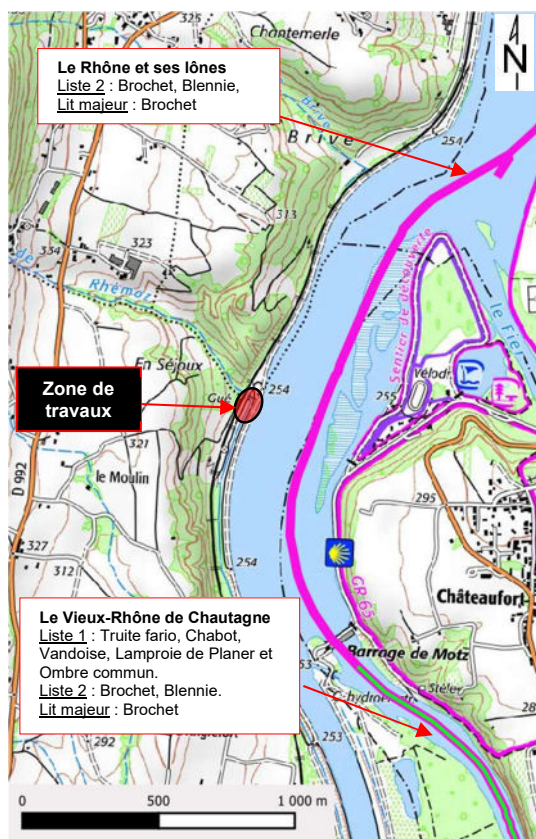


Figure 8. Localisation frayères d'après IGN25. © DatARA 2025

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ain et de la Savoie, l'inventaire frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement a été approuvé respectivement le 05/12/2023 et le 13/04/2023.

Le Rhône et ses îlots, en amont du barrage de Motz, est classé en liste 2 pour le brochet et la blennie fluviatile. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Le Rhône et ses îlots, en aval du barrage de Motz, aussi appelé Vieux-Rhône de Chautagne est classé liste 1 pour la truite fario, le chabot, la vandoise, la lamproie de Planer et l'ombre commun.

Cette portion du fleuve est aussi mentionnée en liste 2 pour le brochet et la blennie. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Aucun affluent de part et d'autre n'est mentionné dans les différents inventaires frayères départementaux.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Salariopsis fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Ombre commun (*Thymallus thymallus*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leusiscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône et n'a pas été contactée lors des campagnes de pêche d'inventaire réalisée. Les travaux, qui se déroulent dans un contre-canal et en berge de retenue avec des matériaux grossiers, ne concernent pas des milieux favorables à l'espèce. Les travaux n'ont pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts...). La bouvière, si elle est inventoriée dans les secteurs favorables des Vieux-Rhône du Haut-Rhône, celle-ci n'a pas été retrouvée dans le fleuve en retenue. Les zones de travaux qui se situent au sein des buses béton du Rhémoz, dans le contre-canal, et sur les berges de la retenue de Chautagne présentent des conditions de milieux qui ne sont pas favorables au frai de l'espèce (substrat grossiers et cours d'eau intermittent au niveau des buses, absence de protection contre le courant dans la retenue). Les deux secteurs d'intervention ne présentent pas les conditions favorables pour le frai de l'espèce.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. L'espèce est présente dans la retenue de Chautagne. L'intervention n'a pas d'incidence sur cette espèce et son milieu. Les premiers sites d'intérêt pour l'espèce sont localisés dans les lônes du Vieux-Rhône de Chautagne ou la roselière de Motz en rive gauche de la retenue et dans certaines portions des contre-canaux.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. La bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. La zone de travaux située dans le contre-canal et les berges en enrochements colmatées ne sont pas favorables au frai de l'espèce. L'ensemble des interventions (dragage et restitution) n'a pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif dans les parties hautes des bassins des cours d'eau. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. L'espèce est présente sur le contre-canal (test ADNe). Le site d'intervention avec des écoulements très superficiels et intermittents en dehors des périodes de hautes eaux et la zone de restitution en berge de retenue avec des enrochements ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

L'ombre commun recherche pour sa reproduction, des hauts fonds de graviers en tête de radier où le courant s'accélère. Ces sites sont localisés essentiellement dans les petits affluents et la migration des individus vers ces sites se déroule préférentiellement entre mi-février et mi-mai. L'espèce était historiquement contactée sur la zone, mais sa présence n'a pas été mentionnée depuis 1991. Comme pour la truite, le site d'intervention avec des écoulements très superficiels et intermittents en dehors des périodes de hautes eaux et la zone de restitution en berge de retenue avec des enrochements ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Le chabot est présent sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône, il est observé dans des secteurs d'eaux fraîches et turbulentes (il fréquente aussi les grands lacs alpins). L'espèce n'a pas été contactée lors des différents inventaires dans ce secteur. Les zones de travaux avec des écoulements très superficiels et intermittents en dehors des périodes

de hautes eaux et la zone de restitution en berge de retenue avec des enrochements présentent des conditions de milieux qui ne sont pas favorables au frai de l'espèce.

La vandoise occupe une zone de répartition s'adaptant à des milieux différents. De plus, son régime alimentaire est large. Sa période de reproduction est centrée sur les mois de mars et avril et se fait de nuit sur les zones de radier. Cette espèce utilise une aire très vaste pour assurer son cycle biologique. Les zones favorables au frai de la vandoise sont matérialisées par les zones de graviers nus, courantes, formant des radiers. Son frai se réalise sur les radiers graveleux non colmatés et peu profonds qui peuvent se trouver au niveau des Vieux-Rhône. L'espèce a été répertoriée en 2020 sur la retenue de Chautagne. La zone de dragage avec des écoulements très superficiels et intermittents en dehors des périodes de hautes eaux ne présente pas les caractéristiques, favorable au frai. La zone de restitution en berge de la retenue de Chautagne ne présente pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Les autres espèces rhéophiles, telles que les cyprinidés que sont le toxostome et le blageon sont présentes, ou potentiellement présentes, sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées. La présence du toxostome sur le Vieux-Rhône du Haut-Rhône semble absente ou alors très anecdotique (aucune donnée de présence récente n'a été recensée). Le blageon, quant à lui, est potentiellement présent, le frai s'effectue de mars à mai sur les mêmes zones que l'ombre commun (zone courante en graviers). Les zones favorables au frai de ces espèces sont absentes des secteurs d'intervention (ouvrages anthropisés, berge en retenue). En effet, compte tenu des milieux peu variés, sur substrat fin et aux eaux calmes, les sites ne réunissent pas les conditions favorables pour satisfaire le cycle biologique de ces espèces. Dans ces conditions, l'incidence sur ces espèces est négligeable.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux des buses du Rhémoz et la restitution en berge du Rhône, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du contre-canal et du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. Les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. De plus, les surfaces concernées par les travaux ne présentent pas les caractéristiques favorables pour être considérées comme des sites potentiels de frai pour ces espèces piscicoles.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒ Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente

Tableau 6. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Parmi les espèces protégées identifiées sur le site ou à proximité (§ 3-1-1-1), la définition des incidences du projet permet de préciser les espèces qui justifient une évaluation spécifique des incidences afin de déterminer, si nécessaire, les possibilités pour la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction des incidences et si ces incidences restent non négligeables, la nécessité de réaliser un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

- **Mammifères** : Les mammifères protégées mentionnées à proximité sont le castor et la crossope de Miller. La crossope de Miller a été identifiée à l'aide d'un test ADNe prélevé en aval de la zone d'intervention. Cette espèce, cousine de la crossope aquatique, bien que liée aux cours d'eau recherche aussi les marais, les prés humides voire les bois humides. Dans la zone d'étude, l'espèce peut trouver des sites favorables dans les quelques milieux humides annexes au contre-canal ou dans les boisements humides sur le versant de la rive droite et le cours amont du Rhémoz. Ces sites ne sont pas concernés par les travaux et la zone de travaux qui présente des accumulations de matériaux grossiers pouvant s'atterrir avec des berges très anthropisées n'est pas un site favorable pour l'espèce. Le castor a été mentionné dans l'aire d'étude. Cette espèce très mobile exploite le fleuve et ses annexes et doit faire l'objet d'une attention particulière.

Seul le castor justifie une analyse plus précise de son statut sur le site et de l'incidence des travaux.

- **Reptiles** : Les reptiles protégés identifiés à proximité sont la couleuvre helvétique et le lézard des murailles. Ces espèces peuvent trouver à proximité des sites d'intervention des milieux favorables pour leur cycle biologique (bosquets, lisières, berges naturelles et forêts). Les travaux sur le site de dragage sont réalisés dans des emprises limitées à proximité des buses bétons et sans faire de grands déplacements des engins. Sur le site de restitution en rive droite du Rhône, l'accès à la berge nécessite de rouler à des vitesses très lentes pour franchir la pente. Dans ces conditions, pour toutes ces espèces les risques d'écrasement sont négligeables sur l'ensemble des sites concernés par les travaux. Après intervention, les sites retrouvent leur capacité d'accueil des espèces.

Aucune espèce de reptiles ne justifie une analyse plus précise de l'incidence des travaux.

- **Amphibiens** : Les amphibiens protégés identifiés à proximité sont la grenouille verte, la grenouille rousse, le triton alpestre, le triton palmé et la salamandre tachetée. A proximité de la zone d'intervention, seules la grenouille verte et la salamandre tachetée ont été mentionnées. En effet, les autres espèces ne sont observées qu'au niveau d'une mare en rive droite du contre-canal à plus de 300 m en aval du site d'entretien. Les salamandres tachetées observées dans le contre-canal sont au stade de larves bien que ce site ne soit pas favorable à la reproduction de l'espèce. En effet, les sites favorables à la reproduction de l'espèce sont localisés sur le cours amont du Rhémoz. Les spécimens observés se retrouvent au niveau du contre-canal après dévalaison lors des épisodes de hautes eaux du Rhémoz. Dans les eaux du contre-canal ces larves sont soumises à une forte pression de prédation avec, principalement, la présence de poissons et de larves d'odonates. Pour pouvoir atteindre la métamorphose, ces spécimens devront se dissimuler dans les chevelus racinaires de la végétation de bords des eaux. L'intervention sur le site d'entretien est liée aux apports de graviers depuis l'amont du Rhémoz. Avec ces apports les capacités du milieu à permettre aux larves de se protéger diminuent avec le comblement du lit mineur. Ainsi, après chaque période de hautes eaux du Rhémoz, les larves de salamandre tachetée, non prédatées naturellement, doivent se déplacer vers l'aval, en dehors des zones d'accumulation des matériaux, pour retrouver des berges favorables pour se dissimuler. A l'instar des larves de salamandre tachetée, ces zones d'accumulation de matériaux grossiers dans le lit mineur qui peuvent même s'attirer ne sont pas favorables à la grenouille verte tant en période de reproduction que d'hivernage. Ainsi, lors de la réalisation des travaux qui consistent à enlever ces accumulations de matériaux grossiers du lit mineur, les risques de destructions des spécimens de salamandre tachetée et de grenouille vertes sont négligeables à nuls.

Aucune espèce d'amphibiens ne justifie une analyse plus précise de l'incidence des travaux.

- **Poissons** : L'analyse des enjeux piscicoles (cf. §3-1-1-3) n'a pas mis en évidence d'enjeux piscicoles dans les zones d'intervention.

Le tableau, ci-avant, récapitule les espèces protégées qui justifient une analyse plus précise de leur statut sur le site et de l'incidence des travaux sur ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de l'île de Seyssel en rive droite, entre la confluence du Fier et la roselière de Motz en rive gauche, sur les contre-canaux de part et d'autre de la retenue ou plus à l'aval sur le Vieux-Rhône. Dans les zones d'intervention, les milieux (berges et piste) ne présentent pas de gîtes. A proximité du site, un terrier est localisé sur le contre-canal de la rive droite à plus de 400 m en aval. Dans les zones d'intervention, les milieux ne sont pas favorables à l'installation de gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. La réalisation des travaux en journée et la durée de l'opération (1 à 2 jours) permettent de considérer que les travaux auront n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation)

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

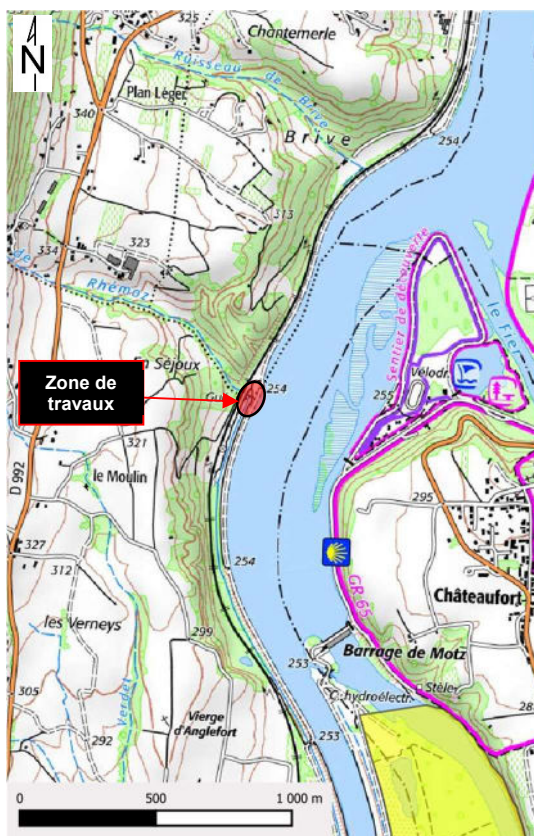


Figure 9. Localisation APPB d'après IGN25. © DatARA 2025

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (zone jaune sur la carte)

« Ile de Chautagne – Malourdie » - APPB031 du 17 septembre 1990 et n°2017-1397 du 04 décembre 2017

Ce site d'une surface d'environ 600 ha se localise le long du Vieux-Rhône de Chautagne et comprend l'ensemble des surfaces entre la rive gauche du canal d'amenée et la rive gauche du Rhône court-circuité.

L'intérêt de ces milieux alluviaux (eau libre, îles, casiers, forêt, ...) est reconnu pour sa flore et sa faune dont plusieurs espèces répertoriées sont protégées.

Les travaux d'entretien concernent le contre-canal et la berge en rive droite. Ils sont situés en dehors du périmètre du site et dans des milieux banalisés sans intérêt écologique. Ils n'ont donc pas d'incidence sur ce site

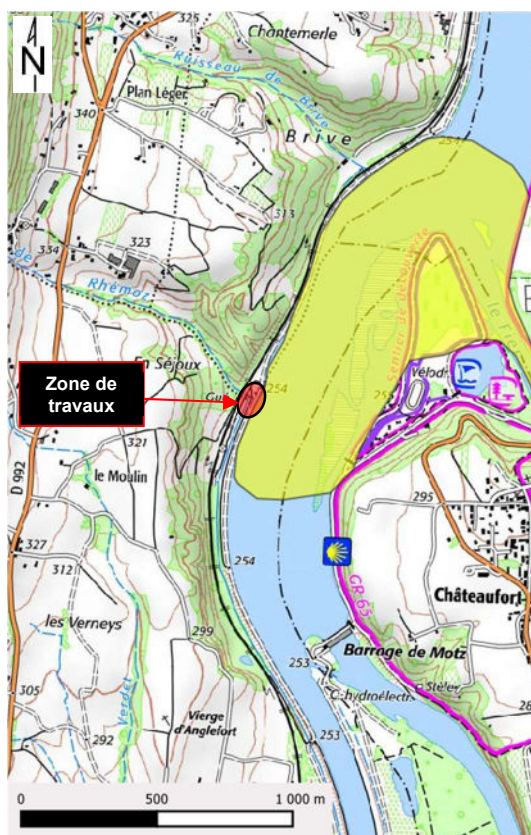


Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2025

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Val de Fier » - n°74240002

Cet inventaire, d'une surface de 533 ha, comprend les gorges du Fier depuis le hameau de Saint André jusqu'à la confluence avec le Rhône. Ce site revêt un caractère exceptionnel tant par ses témoins géologiques (fossiles) et archéologiques (voie romaine) que par son aspect pittoresque et sa richesse naturaliste. Sur le Rhône, le site inclut le plan d'eau et la roselière de la rive gauche (roselière de Motz).

La description du site s'intéresse particulièrement à la diversité des formations végétales issue de l'opposition des deux versants des gorges du Fier. Ce site relativement bien connu sur le plan naturaliste abrite une flore et une faune originales et très diversifiées comprenant des espèces rares ou en situation écologique marginale.

Les travaux localisés en périphérie du site, en rive droite du Rhône, ne concernent pas les milieux décrits dans le val de Fier. De plus ces interventions de très faible ampleur n'ont pas d'incidences sur l'intérêt floristique et faunistique des milieux aquatiques liés à la roselière de Motz en rive gauche.

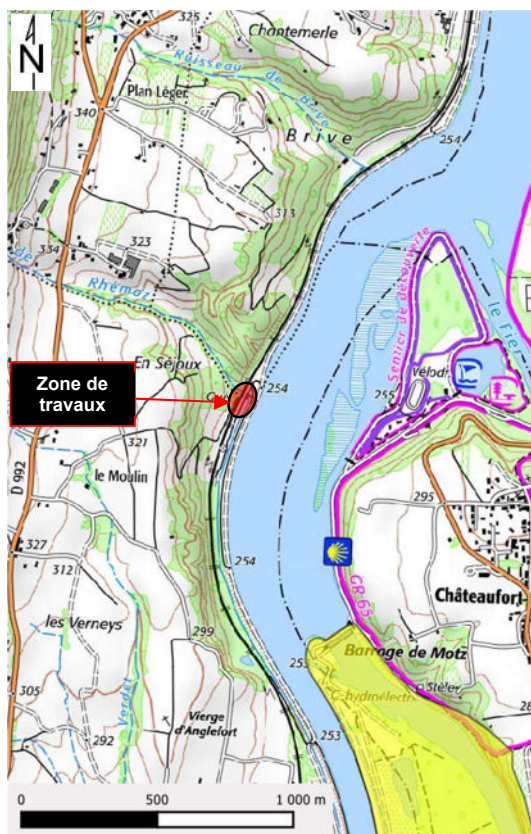


Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2025

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Cours du Rhône majeur de Seyssel à l'île des Brotteaux » - n°0140002

Cet inventaire, d'une surface de 804 ha, comprend le Rhône court-circuité et ses surfaces attenantes jusqu'au canal d'amenée depuis le barrage de Motz jusqu'à l'aval de la restitution du canal de fuite.

Bien que le fleuve, profondément artificialisé, ait perdu sa dynamique naturelle des sites d'intérêt se retrouvent le long de son cours. Il s'agit des îlots (anciens bras du fleuve plus ou moins connectés au fleuve) et des ripisylves (boisements qui se développent sur les bords des cours d'eau).

Les données de sites indiquent que plusieurs espèces protégées se retrouvent sur le site (dont le castor d'Europe ou le sonneur à ventre jaune pour la faune et l'ache rampante pour la flore)

Les travaux concernent le contre-canal et la berge en rive droite de la retenue de Chautagne, situés en dehors du périmètre du site, et au niveau de milieux banalisés sans intérêt écologique. Ils n'ont donc pas d'incidence sur ce site.

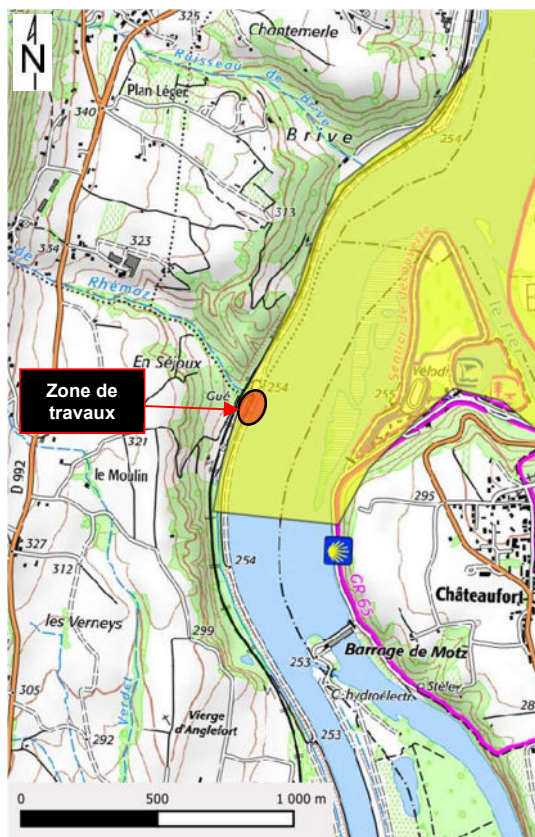


Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2025

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Chânon de la Montagne des Princes, du gros Foug et de la Montagne de Cessens » - n°7424

Ce vaste espace de 7 686 ha concerne un long massif qui s'étend depuis la montagne des princes au Nord jusqu'à la montagne de Cessens au Sud. Elle comprend aussi le Rhône entre le pont de Seyssel et la roselière de Motz. Ce massif domine à l'Ouest la vallée du Rhône et le lac du Bourget.

L'ensemble présente un grand intérêt paysager, géomorphologique et biogéographique. Mais surtout, le zonage de type 2 souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble. Il remplit en outre une évidente fonction de corridor écologique, formant l'une des principales liaisons entre les massifs subalpins et l'arc jurassien. Mais, c'est aussi une zone de reproduction et d'alimentation pour une faune diversifiée.

Dans ce contexte, le cours du Rhône demeure un corridor écologique remarquable.

Les travaux d'entretien au niveau du contre-canal et la restitution des matériaux depuis la berge en rive droite de la retenue de Chautagne n'ont pas d'incidence sur cette fonctionnalité.

Zones humides

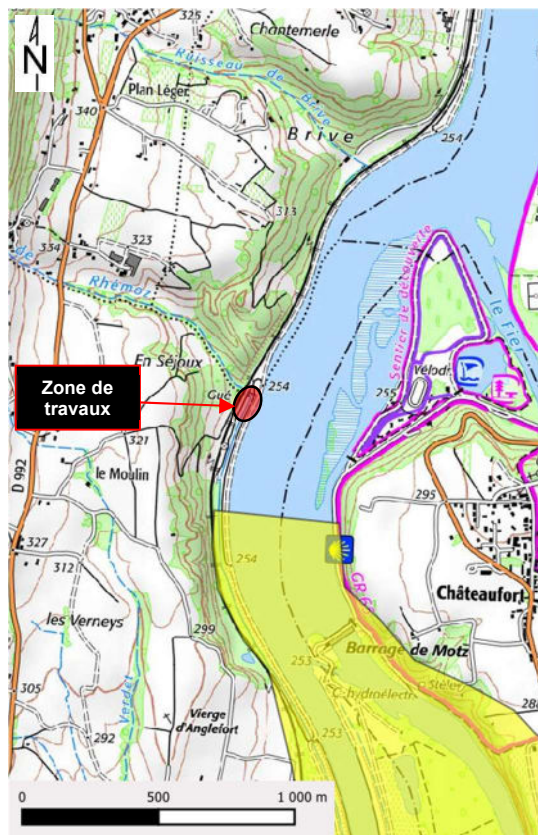


Figure 13. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2022

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Haut-Rhône à l'aval du barrage de Seyssel » - n°0124

Ce vaste espace de 3 130 ha concerne le cours du Rhône et ses annexes fluviales. Ce tronçon est circonscrit au lit majeur du fleuve.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Dans ce contexte, le cours du Rhône demeure un corridor écologique remarquable.

Les travaux concernent le contre-canal et la berge de la retenue en rive droite et n'auront pas d'incidence sur le Vieux-Rhône et ses annexes et donc sur la fonctionnalité de ce site.

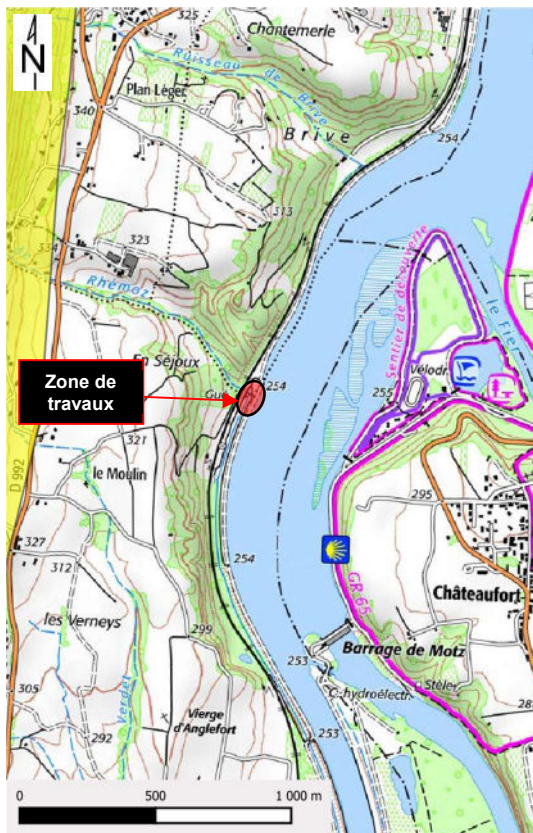


Figure 14. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2022

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Ensemble formé par le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier » - n°0115

Cet inventaire couvre une surface de 23 961 ha. En son sein, les échanges biologiques sont facilités par les grands éléments du relief. Il illustre principalement des fonctionnalités naturelles liées aux habitats des populations animales ou végétales :

- c'est une zone d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux (cassenoix moucheté, ...), les chauves-souris ou la grande faune (chamois, grands prédateurs, ...), dont certaines espèces nécessitant de vastes territoires vitaux ;
- à la charnière des Alpes et de l'arc jurassien, déjà ouvert aux influences méridionales, le Grand-Colombier joue enfin un rôle de relais particulièrement stratégique, avec une importante fonction de zone de passage et d'échange pour la faune et la flore. C'est un élément majeur du réseau de corridors facilitant la continuité biologique entre les deux massifs.

Les travaux qui concernent le contre-canal et la berge de la retenue en rive droite, sont situés en dehors du périmètre du site. Ils n'ont donc pas d'incidence sur ce site.

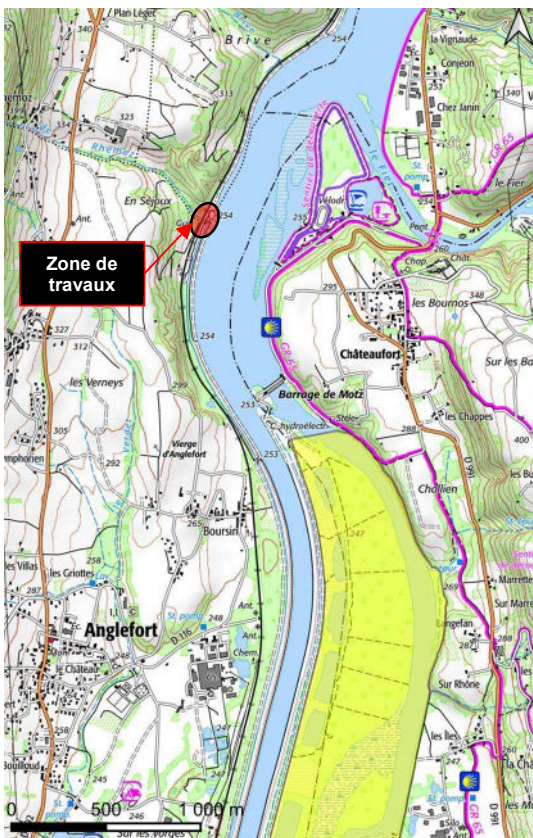


Figure 15. Localisation Ramsar d'après IGN25. © RAMSAR 2026

Site Ramsar (zone jaune sur la carte)

« Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours » - n°1268

Ce vaste site de 6 949 ha comprend le lac du Bourget et les marais de Chautagne et Lavours. Désigné en 2003, le site a été étendu vers le marais de Lavours et les îles de la Malourdie en 2024.

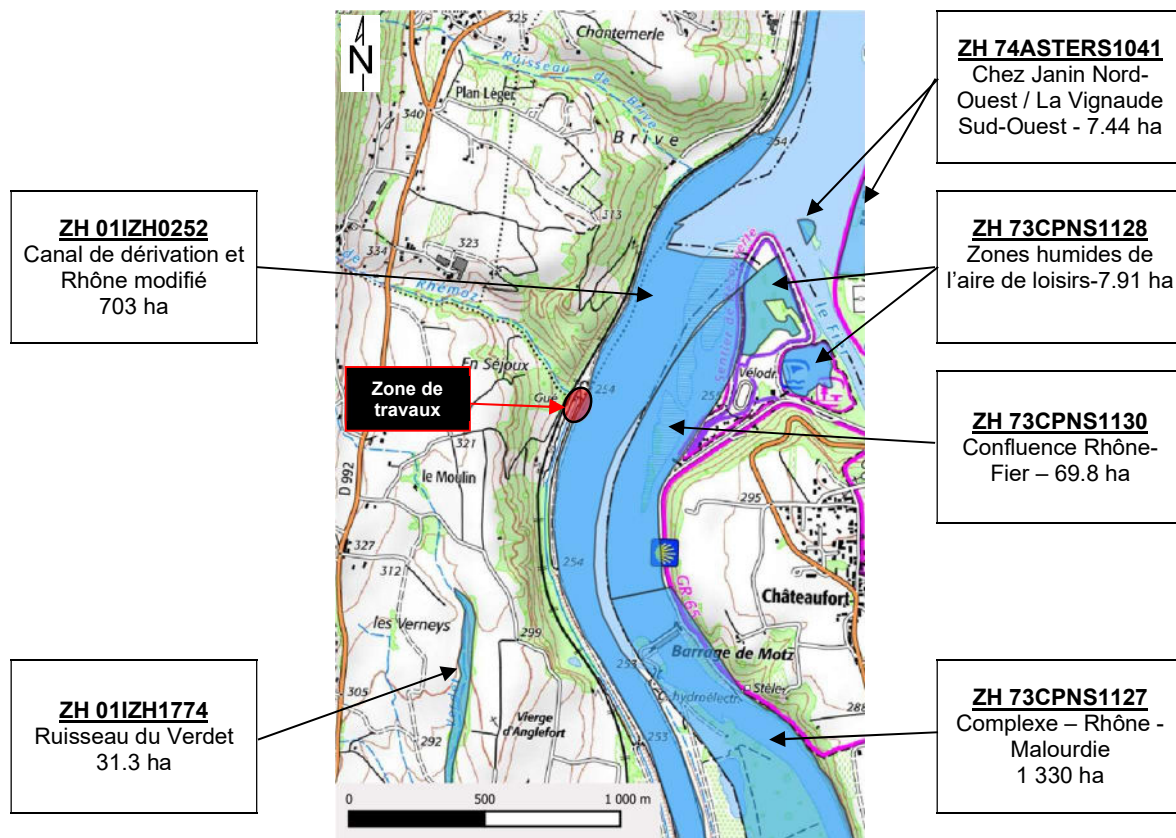
Ce site, composé d'habitats variés, lacustres comme palustres, présente une diversité biologique remarquable avec la présence d'une flore diversifiée et de nombreux papillons, mammifères, reptiles ou poissons. Plus de 5 000 espèces ont été recensées dans tout le périmètre du site, ce qui est remarquable à l'échelle européenne. Il est noté quatre espèces représentatives du site : la cistude d'Europe, locustelle luscinoïde, le fadet des laïches et la grande douve.

Avec sa position sur un couloir de migration majeur pour les oiseaux le long du Rhône, c'est aussi un site d'importance internationale pour des espèces comme le fuligule milouin et la nette rousse. Ne gelant jamais, ce site est un refuge pour l'hivernage des oiseaux.

Les travaux qui concernent le contre-canal et la berge de la retenue en rive droite, sont situés en dehors du périmètre du site. Ils n'ont donc pas d'incidence sur ce site.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les zones humides liées au Rhône et ses abords. Plusieurs secteurs sont référencés comme zones humides.



Les travaux de dragage sont situés dans le grand ensemble « canal de dérivation et Rhône modifié » (ZH 01IZH0252). La réalisation des travaux dans le contre-canal et en berge de retenue ne modifie pas la relation hydraulique du fleuve avec son bassin versant et n'a pas d'incidence sur la nature et le fonctionnement de cette zone humide.

Les travaux, qui consistent à déplacer des sédiments, n'ont pas d'incidence sur les zones humides élémentaires, les espaces fonctionnels ou sur les interactions entre le fleuve et les zones humides.



Figure 17. Localisation des sites à enjeux forts
d'après CNR. © Google Earth 2018

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité des sites : « Roselière de Motz » en amont et « Vieux-Rhône de Chautagne » en aval.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

Dans le cas de l'intervention dans le contre-canal et la restitution en berge rive droite, les travaux sont réalisés en dehors de ces zones à enjeux forts, identifiées sur la carte ci-contre. Ils n'ont donc pas d'incidence sur les milieux présents en rive gauche de la retenue et plus à l'aval au niveau du Vieux-Rhône.

Dans ces conditions, les travaux ne sont pas soumis aux dates d'intervention liées à ces zones à enjeux forts.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui ☐ non ☒

Patrimoine naturel : oui ☒ non ☐

Désignation : Patrimoine naturel du Fier

Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire de Seyssel

Arrêté préfectoral DUP : AP n°DDAF-B/22-98 du 30/11/1998 - Préfecture de Haute-Savoie (74)

Volumes prélevés 2022 : 168 771 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 1 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Désignation : Patrimoine naturel d'Anglefort – lieu-dit sous la ville

Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire d'Anglefort

Arrêté préfectoral DUP : AP DUP/cap/Anglefort/n°04.058 – Préfecture de l'Ain (01)

Volumes prélevés 2022 : 107 025 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 1 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Désignation : Patrimoine naturel des Iles à Motz

Maitre d'Ouvrage : ND

Arrêté préfectoral DUP : ND

Volumes prélevés 2022 : 31 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 3 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Autres enjeux économiques :

Dans le secteur, la retenue de Chautagne comprend un chenal navigable permettant de rejoindre le port de Seyssel au nord et l'écluse de Savières au sud. Il n'est pas identifié d'autres enjeux économiques dans l'aire d'étude.

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui ☒ non ☐
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

En amont du site d'intervention et de restitution, il est noté la présence de la base nautique de Seyssel au niveau du plan d'eau des « Gouilles ». Cette base permet la pratique de plusieurs sports nautiques : canoé, voile... Ce plan d'eau est connecté avec le Rhône. De plus, cette base de loisirs est localisée au-delà d'une digue qui l'isole du cours principal du fleuve.

En rive gauche du Rhône en retenue, l'espace sport et nature du Fier propose une aire de baignade dans un plan d'eau isolé du Rhône. Les autres activités proposées sont exclusivement terrestres.

Baignade autorisée : oui ☒ non ☐

Désignation : Plan d'eau « Les Gouilles »

Commune : SEYSSEL (AIN)

Description : Base nautique en rive droite du Rhône

Distance aux travaux : A plus de 2 km ☒ A proximité ☐ Sur le site ☐

Le plan d'eau est déconnecté du fleuve. Les eaux du fleuve ne sont pas autorisées à la baignade.

Désignation : Baignade de l'espace sport et nature du Fier

Commune : MOTZ

Description : Plan d'eau en rive gauche du Fier et rive droite du Rhône.

Distance aux travaux : A plus de 0,7 km ☒ A proximité ☐ Sur le site ☐

Le plan d'eau est déconnecté du fleuve et du Fier.

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☒ non ☐

Désignation :

Classe : A ☐ B ☒

Localisation : Au droit de l'ouvrage.



26/05/2026

Figure 18. Ouvrages classés à proximité des travaux (CNR 2024)

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique n'est susceptible de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux d'entretien des buses du Rhémoz. Dans ce contexte, les travaux peuvent être réalisés toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sûreté des ouvrages hydrauliques

Type d'opération concernée par la FID : Curage ouvrages annexes (siphons, prises d'eau...)

L'analyse des risques sûreté de ce type d'opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sûreté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés à proximité concernent principalement les usages de l'eau liés à la promenade et à la pratique de la pêche.

L'intervention sur les buses du Rhémoz et la restitution en berge de la retenue n'ayant qu'un impact négligeable sur la qualité de l'eau durant la phase de travaux et la durée restreinte des travaux (entre 1 à 2 jours), cette opération imposera une contrainte limitée pour la pratique de la pêche, la promenade et autres activités sportives. L'incidence est temporaire et très faible et une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux pour la sécurité et l'information du public. Le caractère temporaire des travaux ne provoque pas d'incidence notable sur toutes ces activités qui peuvent être pratiquées dans d'autres secteurs.

En ce qui concerne les patrimoines naturels, le site le plus proche en aval hydraulique des sites d'intervention est celui d'Anglefort situé à plus de 1 km en amont. Compte tenu des faibles volumes de matériaux remis en suspension extrait estimé, l'incidence des travaux sur les matières en suspension est limitée à quelques dizaines de mètres vers l'aval. Cette faible incidence permet de confirmer l'absence d'incidence des travaux sur la qualité des eaux de surface.

L'installation de chantier se limite, à une amenée et un repli du matériel par la voirie existante. Compte tenu de l'opération envisagée très limitée à la fois en ampleur et en durée, les moyens matériels prévus sont réduits (une pelle mécanique et un camion benne sur 1 à 2 jours). Aucune installation de confort pour les intervenants n'est envisagée.

Incidences environnementales

Les travaux de dragage concernent exclusivement des matériaux grossiers (sables et graviers) rapportés par les eaux du Rhémoz au niveau de buses béton et de part et d'autre. La restitution au Rhône est réalisée directement depuis la berge de la retenue en rive droite du fleuve. Sur ces surfaces entre pistes, enrochements et atterrissements plus ou moins végétalisés aucun milieu naturel d'intérêt n'est recensé. Il s'agit d'environnement banal qui ne présentent que peu de potentiel écologique.

Le fleuve le long de la zone d'intervention et à l'aval immédiat présente aussi un intérêt relativement faible dans ce secteur et l'ampleur des travaux n'engendre pas d'incidence notable sur les conditions de milieu.

L'évaluation d'incidence pour les sites Natura 2000 a permis de confirmer l'influence nulle de ces travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (Blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, ombre commun, toxostome, truite fario et vandoise).

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à l'approfondissement d'un habitat benthique peu spécifique et d'une faible remise en suspension de sédiments pouvant entraîner une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat du rejet. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité. Ces milieux seront facilement recolonisés par une faune benthique ubiquiste en provenance des milieux proches et de la dérive du Rhône (ensemble des organismes et des débris emportés par le courant).

- **Les opérations de dragage d'entretien des buses du Rhémoz et de restitution des sédiments dans le Rhône, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remise en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de l'oxygène et de la température des eaux sera réalisé à l'aval du site de dragage et de la zone de restitution (cf. points bleus sur la figure 4).